

Paris, le 10 juin 2010

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Petite enfance : le gouvernement fait le choix d'un accueil au rabais**

La secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité, Nadine Morano, s'est trouvée confrontée au plus vaste mouvement national qu'ait jamais connu le secteur de la petite enfance, dénonçant les mesures du dernier décret publié au journal officiel. Elle a choisi le passage en force, sans aucune remise en cause d'un ensemble de dispositions qui porteront gravement atteinte à la qualité de l'accueil des tout-petits :

- augmentation de la capacité d'accueil en surnombre dans les crèches de plus de 40 places jusqu'à 120 % accentuant la pression sur le personnel au détriment de la qualité de l'accueil des enfants,
- instauration de nouvelles structures : les jardins d'éveil, ouverts aux 2-3 ans, payants, alors que les écoles maternelles sont gratuites, et prévoyant un encadrement moindre que dans les crèches (1 adultes pour 12 enfants contre 1 adulte pour 8 enfants),
- diminution des exigences de qualification des personnels avec la baisse de la part obligatoire de personnels qualifiés dans les crèches et haltes garderies qui passera de 50 % à 40 %.

Ces mesures viennent s'ajouter à d'autres mesures récentes dépréciant la qualité de l'accueil de la petite enfance : autorisation pour les assistantes maternelles d'accueillir 4 enfants et non plus 3 enfants maximum (décembre 2008), refus d'exclure le secteur de la petite enfance du champ de la directive « services » européenne qui préconise la mise en concurrence des opérateurs (janvier 2010) et création de Maisons d'Assistants Maternelles (mai 2010), où celles-ci se regrouperont au sein d'un même local, sans projet collectif ni encadrement par des personnels qualifiés (puéricultrice, éducatrice...).

Cette entreprise de dérégulation du secteur a été dénoncée à plusieurs reprises au conseil de Paris et plusieurs vœux ont été votés en ce sens. Paris, où est concentré près de 10 % du total national des places d'accueil en structures collectives, n'acceptera pas cette remise en cause déguisée de l'accès à l'école maternelle pour tous consistant à créer des jardins d'éveil.

La Ville de Paris continuera la politique mise en place depuis 2001, en faveur d'un accueil de qualité. Entre 2001 et 2014, sous les deux mandats de Bertrand Delanoë, 10 300 places en crèches auront été créées. A cet égard, les partenariats avec les associations continueront d'être développés. De même, le personnel des crèches municipales restera qualifié à un niveau très élevé (aujourd'hui 96 % du personnel des crèches municipales a une qualification petite enfance). Enfin, la Ville de Paris poursuivra son programme ambitieux de créations de places d'accueil (4500 places sur la mandature 2008-2014) en demandant à l'Etat de former davantage de jeunes aux métiers de la Petite enfance.

Le maire de Paris, Bertrand Delanoë, et son adjoint à la petite enfance, Christophe Najdovski, tiennent par ailleurs à souligner que le Gouvernement reste sourd aux explications de tous les spécialistes de l'enfance, qui insistent sur l'importance cruciale des premières années de la vie de l'enfant pour son développement et son insertion sociale future. Il serait au contraire nécessaire d'investir massivement pour un accueil de qualité. Or les mesures gouvernementales n'ont aucune ambition éducative et pédagogique et n'ont d'autres visées que de diminuer les dépenses de l'Etat au détriment des familles, des personnels de la Petite enfance et des collectivités locales.

#### **Contact presse**

Krystel Lessard : 01 42 76 49 61 / [service.presse@paris.fr](mailto:service.presse@paris.fr)